



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### Part B2

FCPR ODDO BHF Global Private Equity, un fonds commun de placement à risques (« FCPR ») soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier (« CMF »)(ci-après, le « Fonds »).

Le Fonds est géré par ODDO BHF Asset Management SAS (la « Société de Gestion »)

Code ISIN : FR001400ROX6

Site internet : [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)

Pour de plus amples informations sur ce produit, veuillez contacter : [investors@oddo-bhf.com](mailto:investors@oddo-bhf.com) ou appelez le 01 44 51 80 28.

L'AMF est chargée du contrôle de ODDO BHF Asset Management SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France sous le numéro GP99011 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 20/04/2026

**AVERTISSEMENT : VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

### TYPE

FCPR ODDO BHF Global Private Equity est un fonds d'investissement alternatif relevant de la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 constitué sous la forme d'un FCPR.

### DUREE

La durée du Fonds est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds, soit une durée expirant le 23 octobre 2123. La durée du Fonds peut être réduite par anticipation sur décision de la Société de Gestion.

### OBJECTIFS

Le Fonds est un fonds de capital-investissement ayant pour objectif de constituer un portefeuille potentiellement diversifié d'actifs non cotés, composé principalement de titres, parts de fonds de capital investissement en Europe, Amérique du Nord, Asie et dans le reste du monde. Afin de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds investira principalement dans des fonds de capital investissement, ces investissements étant réalisés sur les marchés primaires et/ou secondaires.

Le Fonds a pour objet d'investir principalement dans le cadre d'opérations (i) d'Investissements Primaires, (ii) d'Investissements Secondaires, et (iii) dans le cadre d'opérations de co-investissement.

Les co-investissements du Fonds pourront être réalisés aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion dont la politique et les objectifs d'investissement sont similaires ou se recoupent avec ceux du Fonds.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à obtenir une croissance à long terme en finançant principalement des sociétés non cotées. Pour ce faire, le Fonds investira dans des parts de fonds de capital-investissement gérés par un gestionnaire tiers et/ou des par la Société de Gestion ou une entité du Groupe ODDO BHF : (i) en réalisant principalement des investissements secondaires et (ii) dans une moindre mesure des investissements primaires et des opérations de co-investissements auprès d'investisseurs tiers ou de gestionnaires tiers mais aussi aux côtés de fonds liés, portefeuilles gérés et entreprises liés.

(i) Investissements Secondaires (à titre indicatif 35% à 65% des montants engagés)

Le Fonds réalisera des Investissements sur le marché secondaire dans des parts de fonds de capital investissement.

(ii) Investissements Primaires (à titre indicatif 10% à 30% des montants engagés)

Le Fonds souscrita sur le marché primaire des parts de fonds de capital investissement y compris des fonds de capital-investissement gérés par la Société de Gestion ou une entité du Groupe ODDO BHF.

(iii) Opérations de co-investissements (à titre indicatif 10% à 30% des montants engagés)

Le Fonds pourra réaliser des Investissements dans le cadre d'opérations de co-investissement prenant la forme d'une souscription ou d'une acquisition directe ou indirecte (via des véhicules d'investissement ad-hoc créés pour les besoins de l'opération de co-investissement) de titres ou droits financiers émis par des sociétés du portefeuille notamment aux côtés de fonds liés, portefeuilles gérés et entreprises liés.

Le Fonds est un FCPR dont l'actif doit respecter le quota d'investissement visé à l'article L. 214-28 du CMF. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal prévu par le II de l'article 163 quinquies B du Code général des impôts.

Les demandes de souscription pourront être reçues tout au long de la durée du Fonds sauf en cas de suspension des souscriptions. La Société de Gestion aura la faculté de clôturer à tout moment la Période de Souscription des Parts, sous réserve d'en informer les Distributeurs et de le faire figurer sur son site internet précité avec un préavis de quinze (15) jours calendaires.

Les demandes de rachats seront centralisées trimestriellement le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre de l'Exercice Comptable à 12h (heure de Paris) (une ou des « Date(s) de Centralisation des Rachats »). Pour être centralisées à une Date de Centralisation des Rachats, les demandes de rachat devront avoir été reçues par le centralisateur, c'est-à-dire (i) par le Dépositaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou e-mail avec accusé de réception, ou par remise en mains propres contresignée par le Dépositaire ou (ii) par IZNES, pour les parts inscrites dans le DEEP IZNES, par message avec accusé de réception via la messagerie sécurisée dans le DEEP IZNES ; au plus tard un (1) mois avant la Date de Centralisation des Rachats concernée à 12h (heure de Paris).

Les demandes de rachat sont soumises aux règles prévues à l'article 10 du règlement du Fonds. Les demandes de rachats centralisées lors d'une Date de Centralisation des Rachats donnée seront par principe limitées à 50% de la poche d'actifs liquides du Fonds visée à l'Article 3.1.2.3 du Règlement (le « Seuil de Liquidité »). Les demandes rachats seront satisfaites dans la limite d'un montant maximum égal au plus faible entre (a) cinq (5) % de l'Actif Net du Fonds et (b) le Seuil de Liquidité.

La Société de Gestion peut plafonner ou suspendre à titre provisoire ou définitif le rachat des parts du Fonds dans les conditions prévues aux articles 10.6 ou 10.7 du règlement du Fonds.

La Valeur Liquidative d'exécution des rachats retenue en vue de leur exécution est communiquée par le centralisateur aux Porteurs de Parts et/ou à leur teneur de compte sous un délai de sept (7) Jours Ouvrés à compter d'une Date de Centralisation des Rachats donnée (le « Préavis d'Exécution des Rachats »). La Société de Gestion pourra décider retarder la date d'exécution des ordres en étendant temporairement le Préavis d'Exécution des Rachats d'une durée additionnelle ne pouvant excéder six (6) mois (l'« Extension du Préavis d'Exécution des Rachats »).

Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs ou répartition d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds.

**INVESTISSEURS VISES**

Les Parts de catégorie B2 sont réservées :

- d'une part aux sociétés et compagnies d'assurance, mutuelles et fonds de retraite supplémentaire et aux autres entités ayant la qualité d'investisseurs professionnels au sens des articles D. 533-11 et D. 533-13 du CMF ainsi que les entités étrangères ayant un statut équivalent souscrivant (a) pour leur propre compte ou (b) en représentation d'unités de compte au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation, de plans d'épargne retraite visés aux articles L. 224-1 et suivants du CMF, de sous-comptes français de produits paneuropéens de retraite personnelle visés aux articles L225-1 et suivants du CMF, ainsi que des produits similaires en unités de compte ou de capitalisation ouverts par leurs clients, dont les investisseurs ou assurés instruisent, dans le cadre de la gestion libre de leurs investissements, ces souscripteurs de prendre un engagement de souscription initial dans le Fonds d'au moins mille (1.000) euros, et souhaitant investir dans des parts sans rétrocession de commissions de souscription et de gestion par le Fonds.
- d'autre part (i) aux personnes physiques ou morales s'étant vu remettre en nature les Parts B1 du Fonds dans le cadre du rachat total de leur contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou par suite du décès de l'assuré conformément à la réglementation en vigueur et au règlement et (ii) à la Société de Gestion et entités du Groupe ODDO BHF, ses salariés, mandataires sociaux et dirigeants.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit huit (8) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le Fonds a une notation de 6 en raison du risque de perte de capital élevé, notamment lié à l'investissement en titres non cotés. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

**Autres risques pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de perte en capital et de liquidité :** il existe un risque que l'investisseur ne soit pas remboursé, ou ne soit remboursé que partiellement, du capital investi lors du rachat des parts. Les difficultés économiques des sociétés du portefeuille ou des économies concernées peuvent avoir pour conséquence que le Fonds ne soit pas en mesure de liquider ses actifs à l'échéance ou soit contraint de les céder à un prix inférieur à la valeur comptable ou au dernier prix de marché connu. En outre, la faible liquidité des actifs peut rendre leur évaluation difficile.

**Risque de crédit :** le Fonds pourra investir dans des droits représentatifs de placements financiers dans des fonds investissant eux-mêmes dans des instruments de dettes, convertibles ou non. L'obligation en cause pourra consister en une dette mezzanine dont le remboursement sera subordonné à celui d'une dette senior généralement bancaire.

**Risque de change :** Dans le cas où le produit et/ou ses actifs sous-jacents sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie officielle dans lequel ce produit est commercialisé, le rendement peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**SCENARIOS DE PERFORMANCES**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus le cas échéant à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement: 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 411 €	6 028 €
	Rendement annuel moyen	-2,0 %	-6,1 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 655 €	12 886 €
	Rendement annuel moyen	5,2 %	3,2 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 006 €	20 753 €
	Rendement annuel moyen	9,2 %	9,6 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 233 €	22 953 €
	Rendement annuel moyen	9,8 %	10,9 %

Ce tableau montre les sommes que pourriez obtenir après trois (3) et huit (8) ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

**QUE SE PASSE-T-IL SI ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

**QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**COUTS AU FIL DU TEMPS**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement des périodes d'investissement de trois (3) et huit (8) ans.



Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000 euros sont investis.

**Investissement: 10 000 €**

Scénarios	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	400 €	1 815 €
Incidences des coûts annuels*	3,1 %	3,1 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,6 % avant déduction des coûts et de 9,6 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle et sur trois (3) ans des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin d'une période de trois (3) ans et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Indicence des coûts si vous sortez après 3 ans	Indicence des coûts annualisée
Coûts d'entrée	Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au distributeur au moment de sa souscription. 5% représente le montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 €	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Il n'y a pas de droits de sortie.	N/A	N/A
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,61 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation comprend les frais d'exploitation inévitables du produit et tous paiements à des prestataires de services.	267 €	161 €
Coûts de transaction	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €	16 €
<b>Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions</b>			
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Nous prélevons une quote part de la performance du Fonds s'il obtient un rendement supérieur à l'objectif fixé à l'article 22.2.2 « Commission de performance » du règlement du Fonds. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation est basée sur la moyenne annuelle de performance projetée sur la période de détention recommandée.	118 €	71 €

#### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

**Période de détention recommandée minimale requise: 8 ans. Cette période correspond au délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.**

Le Fonds aura une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans (sauf en cas de réduction par anticipation sur décision de la Société de Gestion ou dans les cas de dissolution anticipée visés à l'article 26 du règlement du Fonds), après cette période le Fonds sera dissous et entrera en période de liquidation.

Vous aurez la possibilité de demander le rachat de vos Parts sous réserve des conditions détaillées à l'article 10 du règlement du Fonds. Un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Plafond de Rachats » à l'article 10.6 du règlement du Fonds, disponible sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément préalable discrétionnaire de la Société de Gestion et aux restrictions prévues par les stipulations du règlement du Fonds.

#### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION?

Dans un premier temps, le client est invité à saisir son interlocuteur habituel ou son conseiller habituel. S'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante, il peut (i) adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à ODDO BHF Asset Management SAS à l'adresse suivante : 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris ou (ii) envoyer un email à l'adresse suivante : [claim.privateassets@oddo-bhf.com](mailto:claim.privateassets@oddo-bhf.com). Les étapes de la procédure de réclamation sont disponibles sur le site internet à l'adresse [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ([lien ici](#)). En cas de litige, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

#### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Fonds est classifié « article 8 » au sens du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le dépositaire du Fonds est ODDO BHF SCA, une société en commandite par actions dont le siège social est situé 12 Boulevard de la Madeleine 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 652 027 384.

L'investisseur doit prendre connaissance du règlement du Fonds pour toutes informations supplémentaires sur le Fonds. La souscription aux parts du Fonds est régie exclusivement par le règlement et le bulletin de souscription aux parts du Fonds tous deux soumis au droit français. De plus amples informations sur le Fonds sont disponibles sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 Paris. Des informations sur les autres catégories de parts, y compris les dernières valeurs liquidatives, sont disponibles sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.